

Amis Concurrents,

L' A.S.A. de Haute Provence, l'Ecurie
Team 04,
les communes du sud du département
seront honorées
de vous accueillir les 18, 19 et 20
juin 2004 pour la
16^{ème} édition du Rallye National de
Haute Provence.

Soyez d'une extrême prudence pendant
les reconnaissances. Tous repères ou
marques à la peinture sont interdits.

Tout est mis en œuvre pour que vous
passiez
un agréable séjour sportif.

Toutes les communes concernées par
cette épreuve
et le comité d'organisation comptent
sur votre compréhension pour que vous-
même et vos assistances ayez le respect
de la nature et de l'environnement que
vous allez parcourir.

Pendant la durée de l'épreuve,
respectez le code de la route sur les
secteurs de liaisons.

SOMMAIRE

• <i>Palmarès</i>	<i>page 2</i>
• <i>Programme – Horaires</i>	<i>page 3</i>
• <i>Tableaux d'affichage officiel</i>	<i>page 3</i>
• <i>Programme des réunions du collège des commissaires sportifs</i>	<i>page 4</i>
• <i>Liste des adresses</i>	<i>page 4</i>
• <i>Article 1. Organisation</i>	<i>page 5</i>
• <i>Article 2. Assurance</i>	<i>page 6</i>
• <i>Article 3. Concurrents et pilotes</i>	<i>page 6</i>
• <i>Article 4. Voitures et Equipements</i>	<i>page 7</i>
• <i>Article 5. Publicité</i>	<i>page 7</i>
• <i>Article 6. Sites et infrastructures</i>	<i>page 7</i>
• <i>Article 7. Déroulement de l'épreuve</i>	<i>page 8</i>
• <i>Article 8. Réclamations – Appels</i>	<i>page 8</i>
• <i>Article 9. Classement</i>	<i>page 8</i>
• <i>Article 10. Prix</i>	<i>page 8</i>
• <i>Informations pratiques</i>	<i>page 10</i>
• <i>Cartes Rallye / Horaires de reconnaissances</i>	<i>page 11</i>
• <i>Annexes Epreuves Spéciales</i>	<i>page 12</i>
• <i>Itinéraire – Horaires</i>	<i>page 13</i>

PALMARES

	<i>EQUIPAGES</i>	<i>VOITURES</i>	<i>Gr./Cl.</i>
1988	<i>BRIGNOL – GIRARD</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1989	<i>BRIGNOL – FERRER</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1990	<i>BRIGNOL – FERRER</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1991	<i>DOR – VIALE</i>	<i>BMW M3</i>	<i>A / 8</i>
1992	<i>BRIGNOL – FERRER</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1994	<i>BRIGNOL – ARNAUD</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1995	<i>LATIL – POCHON</i>	<i>FORD ESCORT COS.</i>	<i>A / 8</i>
1996	<i>CLOITRE – COUETTE</i>	<i>BMW M3</i>	<i>A / 8</i>
1997	<i>POUDREL – FROMENT</i>	<i>R5 TURBO T. DE CORSE</i>	<i>F / 13</i>
1998	<i>VALLICIONI – GANDOLFI MEI</i>	<i>BMW M3</i>	<i>A / 8</i>
1999	<i>BRIGNOL – SOULEILLET</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
2000	<i>BRIGNOL – SOULEILLET</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 19</i>
2001	<i>BALLET – AILLOUD-PERRAUD</i>	<i>CITROËN ZX KIT CAR</i>	<i>A / 7</i>
2002	<i>FANGUIAIRE – MOULIAS</i>	<i>RENAULT MAXI MEGANE</i>	<i>A / 7</i>
2003	<i>BOURCIER – DUCOUSSO</i>	<i>RENAULT MAXI MEGANE</i>	<i>A / 7</i>

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du Règlement	Lundi 3 Mai 2004
Ouverture des Engagements	Lundi 3 Mai 2004
Parution du Road Book (à disposition au siège de l'A.S.A.)	Samedi 12 Juin 2004
Clôture des Engagements (Minuit Cachet de la Poste faisant foi)	Lundi 7 Juin 2004
Publication de la liste des engagés Au siège de l'A.S.A.	Mercredi 16 Juin 2004
Vérifications des Documents Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Vendredi 18 Juin 2004 de 18 h 30 à 22 h 30
Vérifications des Voitures Parking de la Mairie - PIERREVERT	Vendredi 18 Juin 2004 de 19 h 00 à 23 h 00
1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Vendredi 18 Juin 2004 23 h 00
Publication des équipages admis au départ Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Samedi 19 Juin 2004 8 h 00
Départ du Rallye Parking de la Mairie - PIERREVERT	Samedi 19 Juin 2004 10 h 00
Arrivée de la 2^{ème} Section Stade de Rugby – Parc de la Rochette – MANOSQUE	Samedi 19 Juin 2004 14 h 45
Publication des heures et ordre de départ le 3^{ème} Section Stade de Rugby – Parc de la Rochette – MANOSQUE	Samedi 19 Juin 2004 18 h 00
Départ de la 3^{ème} Section Stade de Rugby – Parc de la Rochette – MANOSQUE	Samedi 19 Juin 2004 20 h 00
Arrivée du Rallye Parking salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Dimanche 20 Juin 2004 2 h 35
Vérifications finales éventuelles	
Publication des Résultats du Rallye Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Dimanche 20 Juin 2004 10 h 00
Remise des Prix Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Dimanche 20 Juin 2004 11 h 30

TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIEL

Du lundi 3 mai 2004 au vendredi 18 juin 2004 à 18 h 00, le tableau officiel d'affichage se trouvera à la permanence du rallye :

A.S.A. de HAUTE PROVENCE : Bd Pasteur – MANOSQUE

Du vendredi 18 juin 2004 18 h 00 au samedi 19 juin 2004 à 12 h 00, le tableau officiel d'affichage se trouvera :

Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT

Le samedi 19 juin 2004 de 12 h 00 à 22 h 30, le tableau officiel d'affichage se trouvera :

Club House Rugby – Parc de la Rochette – MANOSQUE

Du samedi 19 juin 2004 à 22 h 00 au dimanche 20 juin 2004 à 2 h 00, le tableau officiel d'affichage se trouvera :

Salle de L'Etoile – Avenue Pierre Brossolette – GREOUX LES BAINS

Le dimanche 20 juin 2004 de 2 h 00 à 10 h 30, le tableau officiel d'affichage se trouvera :

Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Les réunions du collège des commissaires sportifs se dérouleront à :

Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – 04860 PIERREVERT

Vendredi 18 juin 2004 à 23 h 00

Siège social A.S.A. de Haute Provence

Ancienne école de la Luquèce – Boulevard Pasteur – 04100 MANOSQUE

Samedi 19 juin 2004 à 17 h 00 - Dimanche 20 juin 2004 à 10 h 00

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR ET SECRETARIAT DU RALLYE	A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile Boulevard Pasteur 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90 <u>e-mail : asa.hteprovince@wanadoo.fr</u>
ACCUEIL DES OFFICIELS	Vendredi 18 juin 2004 de 18 h 00 à 22 h 30 Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide 04860 PIERREVERT <u>Tél. : 04 92 72 92 55</u>
ACCUEIL DES PARTENAIRES PRESSE INVITES	Samedi 19 juin 2004 de 8 h 30 à 21 h 00 Siège social A.S.A. de Haute Provence – Bd Pasteur 04100 MANOSQUE
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Salle Polyvalente Avenue Auguste Bastide 04860 PIERREVERT <u>Tél. : 04 92 72 53 06</u>
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Parking de la Mairie Avenue Auguste Bastide 04860 PIERREVERT
PARC FERME	Du vendredi 18 juin 2004 de 18 h 30 au samedi 19 juin 12 h 00 Parking Salle Polyvalente – PIERREVERT Le samedi 19 juin 2004 de 11 h 30 à 22 h 00 Stade de Rugby - Parc de la Rochette – MANOSQUE Le dimanche 19 juin 2004 de 2 h 00 à 11 h 00 <u>Parking Salle Polyvalente – PIERREVERT</u>
PERMANENCE DU RALLYE	De la date d'ouverture des engagements, au dimanche 20 juin 2004 à 11 h 00 : A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE <u>Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90</u>
REMISE DES PRIX	Salle Polyvalente Avenue Auguste Bastide 04860 PIERREVERT

Article 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 18, 19 et 20 Juin 2004 avec le concours de la Ville de Manosque, et des communes de Pierrevert et Gréoux les Bains, une épreuve nationale de tourisme et de régularité dénommée

" 16^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE "

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, n° 107 en date du 26 mars 2004. Permis d'organisation Comité Régional n° 27-N-04 en date du 22 mars 2004.

Comité d'Organisation

Organisation Générale
Intendance / Hébergement

- Patrice POCHON (Responsable)
- Jean Paul POCHON (Responsable)
- Francine POCHON

Commissaires / Matériel

- Olivier GUILLAUME (Responsable)
- Daniel POCHON

Remise des Prix

- Danièle HEIN (Responsable)
- Patrice POCHON

Presse / Photos

- Francine POCHON (Responsable)

Divers

- Membres A.S.A de Haute Provence

Secrétariat du Rallye

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur
04102 MANOSQUE Cedex
Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90

1.1. - OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président

- Marc DUCARTERON

Membres

- Max DECARPENTRIE
- Christine DESSORIS-EYDOUX
- Sylvie SCHMIT
- Jean Louis VATON
- Marilyne DUCARTERON

Secrétaire

Direction de Course :

Directeur de Course

- Gérard GHIGO

Directeurs de Courses Adjoints

- Pierre BOÏ
- André EYDOUX

Adjoints à la Direction de Course

- Jean Paul POCHON

Médecin Chef

- Olivier GAROSI

Commissaires Techniques :

- Michel RAMU (Responsable)
- Philippe BLANC
- Bertrand FRANCOU
- Christophe GIMENO
- Michel LEBORGNE

Chargés des Relations avec les Concurrents :



Yannick BARDIN



Odile MONTIEL



Clair SCHMIT

Chargée des relations avec la Presse - Francine POCHON

A l'exception des membres du collège, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye, sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportement anti-sportifs, etc.

Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2. - ELIGIBILITE

Le « 16^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE » compte pour :

- la Coupe de France 2^{ème} Division des Rallyes 2004,
- le Championnat du Comité Régional Provence - Alpes - Corse 2004,
- le Championnat du Comité Régional Provence - Alpes - Corse « Jeune Espoir Rallye » 2004,

1.3. - VERIFICATIONS

Les équipages recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le **vendredi 18 juin 2004 de 18 h 30 à 23 h 00** :

Administratives : Salle Polyvalente – Av. Auguste Bastide – 04860 PIERREVERT.

Techniques : Parking de la Mairie – Av. Auguste Bastide – 04860 PIERREVERT.

Les vérifications finales auront lieu : **GARAGE DES ALPES (FORD – MAZDA)**
Avenue Frédéric Mistral – 04100 MANOSQUE.
(Tél. : 04 92 70 49 20)

Prix de la main d'œuvre : 40,00 € TTC.

A l'issue des vérifications les véhicules seront mis en parc fermé (Parking Salle Polyvalente – PIERREVERT) jusqu'à leur heure de départ respective.

Article 2. ASSURANCE

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1. Concurrent Admis

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 16^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **lundi 7 juin 2004 minuit** à :

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE

Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90

e-mail : asa.hteprovence@wanadoo.fr

3.1.10. Le nombre d'engagés est fixé à **120** véhicules maximum.

Lorsque le chiffre sera atteint les suivants seront considérés comme des suppléants.

3.1.11. Les droits d'engagements sont ainsi fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : **330,00 €**
- sans la publicité facultative de l'organisateur : **660,00 €**
- aux équipages (1^{er} pilote) de l'A.S.A. de Haute Provence : **270,00 €**

3.1.12. *La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.*

3.2. - EQUIPAGES

Une feuille spécifique, considérée comme CARTE D'IDENTITE, sur laquelle seront apposées les photos d'identités récentes (4 x 4cm) et les signatures de l'équipage ainsi que tous les détails relatifs à la voiture, devra se trouver à bord du véhicule, sur la vitre arrière gauche.

3.3. - ORDRE DE DEPART (Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. - VEHICULES ADMIS

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

4.2. - PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

4.3. - ASSISTANCE

Des parcs ou zones d'assistances, avec contrôles horaires seront mises en place par l'organisation. Toute assistance sera interdite en dehors de ces zones. Des juges de fait veilleront au bon respect des zones d'assistance.

Article 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. - DESCRIPTION

Le 16^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE représente un parcours de 250,94 km. Il est divisé en 1 étape et 5 sections. Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 117,80 km.

Les épreuves spéciales sont :

<i>E.S. 1 – 3</i>	<i>-</i>	<i>7,34 km</i>	<i>-</i>	<i>2 fois</i>	<i>-</i>	<i>14,68 km</i>
<i>E.S. 2 – 4</i>	<i>-</i>	<i>11,93 km</i>	<i>-</i>	<i>2 fois</i>	<i>-</i>	<i>23,86 km</i>
<i>E.S. 5 – 7 – 9</i>	<i>-</i>	<i>17,22 km</i>	<i>-</i>	<i>3 fois</i>	<i>-</i>	<i>51,66 km</i>
<i>E.S. 6 – 8 – 10</i>	<i>-</i>	<i>9,20 km</i>	<i>-</i>	<i>3 fois</i>	<i>-</i>	<i>27,60 km</i>

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe du présent règlement.

L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

L'heure officielle de l'épreuve sera celle de l'horloge parlante (tél. : 3699).

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc... seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du samedi 12 juin 2004 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2.

6.2. – RECONNAISSANCES

L'organisation mettra en place un système de contrôle de reconnaissances avec carnet pour chacun des concurrents régulièrement engagés. Des contrôles de reconnaissances seront effectués par l'organisation ainsi que par les services de gendarmerie.

En ce qui concerne les pénalités, voir art 6.2.4 et 6.2.6.

Le nombre de passage par épreuves spéciales est limité à 4 maximum.

6.2.6. Durée

Seulement 4 jours de reconnaissances sont autorisés :

Samedi 12 juin, Dimanche 13 juin, Jeudi 17 juin, Vendredi 18 juin.

Les horaires sont précisés dans un tableau récapitulatif page 11.

Article 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire Chef de poste Chasuble Vertes
- Commissaires de routes Chasubles Jaunes
- Directeurs d'épreuves Chasubles Blanches
- Chronométrateurs Chasubles Rouges

Article 8. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9. CLASSEMENT

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 10. PRIX

PRIX EN ESPECES :

Tous les prix sont cumulables

Classement	Général			Groupe				
	Nbre de Partants	+ de 90	51 à 90	- de 51	+ de 25	11 à 25	5 à 10	- de 5
au Premier		1000 €	750 €	500 €	330 €	330 €	330 €	250 €
au Deuxième		750 €	500 €	350 €	250 €	250 €	250 €	
au Troisième		500 €	350 €	200 €	180 €	180 €		
au Quatrième		350 €	200 €	100 €	100 €			
au Cinquième		200 €	100 €					

Classement	Classe				Féminin	
	Nbre de Partants	+ de 12	9 à 12	5 à 8	- de 5	2 et +
au Premier		330 €	330 €	330 €	250 €	250 €
au Deuxième		250 €	250 €	250 €		
au Troisième		180 €	180 €			
au Quatrième		100 €				

Total Général des prix distribuables = 23 640 €.

COUPES

De nombreuses coupes seront remises aux vainqueurs du général, des groupes et des classes ainsi qu'au premier équipage féminin.

TROPHEE DES COMMISSAIRES

Des coupes récompenseront les commissaires des différentes associations sportives ayant officiées pendant l'épreuve.

La remise des prix du 16^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE se déroulera le dimanche 20 juin 2004 à 11 h 30 :

**Salle polyvalente
Avenue Auguste Bastide
04860 PIERREVERT.**